

Communiqué de presse

La voirie active son dispositif neige et verglas

Nous abordons la période froide de l'année, la neige et le verglas peuvent à tout moment envahir les 220 km de routes et 440 km de trottoirs et de chemins piétonniers de la ville de Genève. Le verglas qui survient inopinément ou le cumul de la neige au sol représente un défi à relever sur le territoire municipal: tout ne peut être retiré en même temps, mais la Voirie dispose de moyens conséquents déployés selon une stratégie éprouvée qui définit la mise en œuvre des moyens et fixe des priorités.

En effet, pendant tout l'hiver, les services municipaux unissent leurs forces pour déneiger le plus rapidement possible les routes et trottoirs. Au total, ce sont près d'une centaine de collaborateurs et de collaboratrices qui sont mobilisables 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, jusqu'à fin mars.

Les moyens d'intervention se composent d'une quarantaine de véhicules dont une trentaine de petits engins destinés notamment à la sécurisation des arrêts de transports publics et des trottoirs. Une dizaine de poids lourds, équipés de lames et de saieuses, traitent en priorité les grands axes et les voies de transports publics. Les camions disposent de sondes thermiques qui permettent d'optimiser l'épandage, limitant ainsi le coût et l'impact environnemental. Ce sont par ailleurs plus de 600 tonnes de sel disponible en stock qui correspondent à plusieurs jours d'intervention.

Les relevés des stations de contrôles climatologiques réparties sur le territoire communal et des bulletins météorologiques précis sont consultés pour prévoir le gel et les épisodes neigeux. Un responsable d'intervention est de piquet et veille sur le territoire de la ville pour détecter le moindre problème. Il peut déclencher l'alerte neige très rapidement en coordination avec les acteurs privés et cantonaux.

Si la Ville engage des moyens importants, elle compte aussi sur la collaboration des citoyens et citoyennes. Les concierges d'immeubles et locataires d'arcades peuvent soutenir la voirie en déblayant la neige devant les immeubles. Les détenteurs de véhicules sont priés de s'équiper de pneus d'hiver afin d'éviter de paralyser le trafic en cas de fortes chutes de neige. La Voirie remercie les automobilistes de stationner correctement leurs véhicules en période hivernale : les voitures ne doivent absolument pas dépasser le marquage des places pour faciliter le passage des larges lames à neige. Les deux-roues stationnés doivent aussi veiller à ne dépasser pas sur la chaussée pour les mêmes raisons.

Contact presse :

Jean-Marc Robbiani

Délégué à l'information et la communication, Voirie de la Ville de Genève

+41 22 418 42 52

